



VMC qui ne fonctionne probleme d'humidite salle de bain

Par **bambougilles**, le **25/03/2017** à **16:58**

Bonjour a vous tous,

J'espère trouver la réponse a ma question. Dans mon appartement j'ai 3 bouches de VMC, dont une qui donne dans la salle de bain. Celle de la salle de bain de fonctionne pas. Cela cause des degats dus à l'humidité qui ne s'évacue pas. J'ai deja repeint et tout refait à cause de la moisissure (2000 e de reparation). Le syndic a fait venir un expert, il a conclu à un dysfonctionnement voir meme pire. J'ai envoyé un recommandé pour relancer l'affaire, personne ne se bouge. Ma question: quelqu'un sait-il quels sont mes droits en la matière. Faut-il que je mette paiements chez un huissier pour les bouger, ca fait deja 3 mois depuis Janvier.

Merci BambouGilles

Par **Visiteur**, le **25/03/2017** à **21:17**

Bonsoir,

Il faut passer la vitesse supérieure avec und L/AR à votre proprio. Lui dire qu'en raison de son absence de réponse (refus ou inaction), vous vous voyez contraint de le mettre en demeure d'effectuer ces travaux dans les plus brefs délais.... et que s'ils n'étaient pas commencés le (date), vous vous verriez dans l'obligation de porter le litige devant la juridiction compétente.

Par **bambougilles**, le **25/03/2017** à **21:22**

Bonjour Pragma,
Merci pour votre reponse. Moi je suis proprietaire. Je suppose que votre reponse reste la meme?. C'est a dire que je dois passer a la vitesse superieure vis a vis de mon syndic?

BambouGilles